

Document de travail 1

Original : anglais

## Rapport d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches

*Secrétariat*



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

11<sup>th</sup> SPC Heads of fisheries Meeting, 11–15 March 2019, Noumea, New Caledonia  
11<sup>e</sup> Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 11–15 mars 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie



## Rapport d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches

*Secrétariat*

La dixième Conférence des directeurs des pêches s'est tenue au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 14 au 17 mars 2017, sous la présidence de Mme Luisa Naseri-Sale, Conseillère principale en politiques au sein de la Direction du développement économique, des ressources naturelles et de l'environnement de Tokelau.

Cette conférence régionale a réuni les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et a porté sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge ou pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins dispense conseils et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue donc un rôle particulier en ce qu'elle fixe les orientations stratégiques du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division.

Les participants à la Conférence ont jugé nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé soit pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, soit pour attirer l'attention d'autres organisations régionales et de partenaires du développement sur des points précis, ou encore pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les membres du Comité des pêches du Forum, de l'Agence des pêches du Forum et du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

La dixième Conférence des directeurs des pêches a été officiellement ouverte par M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la CPS. L'ordre du jour a été adopté en l'état.

Conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches	Avancement de la mise en œuvre des conclusions sur les deux dernières années
<b>Ouverture, rapport de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, et rapport d'avancement</b>	
1. Notant les défis et les perspectives qui se profilent à l'examen des rapports de la Division et d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la neuvième Conférence des directeurs des pêches, soulignent la nécessité de braquer davantage les projecteurs sur les ressources halieutiques côtières des différents membres.	Grâce à l'appui financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a créé le Groupe de travail régional sur les pêches côtières dans le but d'amener les parties prenantes des principaux secteurs, dont les ONG et la société civile, à débattre ensemble des problématiques liées à cette question et à soumettre leurs conclusions à l'attention des chefs d'État et de gouvernement du Forum. Le Groupe de travail s'est déjà réuni à trois reprises, et sa prochaine rencontre aura lieu le 14 mars.  Une Conférence technique régionale sur les pêches côtières, qui sera tenue annuellement, a été mise en place à l'initiative de la Division et avec le concours principalement du ministère

---

australien des Affaires étrangères et du Commerce. Elle vise, d'une part, à donner suite à certaines conclusions et recommandations issues de la dixième Conférence des directeurs des pêches, tenue à Nouméa en mars 2017, et, d'autre part, à examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à proposer des solutions afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources, de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources et de renforcer la sécurité des pêcheurs.

La réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum a été prolongée d'une journée, consacrée à l'examen des problématiques relatives à l'océan (à l'exception des thonidés) et notamment aux pêches côtières.

Ces différentes initiatives contribuent à donner plus de visibilité à la pêche côtière.

---

2. Se déclarent une fois de plus préoccupés par la récente augmentation des actes de braconnage perpétrés par les « blue boats » dans les eaux océaniques, ainsi que par l'inadéquation des réglementations en matière de pêches côtières et des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance (SCS) dans bon nombre de secteurs côtiers.

Le personnel du Programme pêche côtière a participé à un atelier consacré à la stratégie à adopter à l'égard des « blue boats » vietnamiens, à Brisbane (mai 2017). Le Programme a accompli les tâches qui lui avaient été confiées d'aider l'Agence des pêches du Forum à élaborer une stratégie de lutte contre les « blue boats » et de préparer des supports de sensibilisation destinés aux pays touchés par le problème.

Des affiches permettant d'identifier les « blue boats » vietnamiens ont été réalisées en anglais et dans les langues vernaculaires, avant d'être distribuées aux Îles Salomon et à Vanuatu. Une autre affiche permettant de reconnaître à leur forme les navires, y compris les « blue boats », a également été préparée pour les États fédérés de Micronésie. Enfin, un article sur le sujet a été publié dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS.

Le quatrième résultat escompté du nouveau Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP) est axé sur la réduction des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, passant par un renforcement des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance des ressources halieutiques côtières et hauturières, par une amélioration de la législation, par un accès à l'information et par une gestion efficace des aires marines.

---

3. Se disent favorables à l'évaluation des résultats de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins en 2017.

Il a été pris note de cette conclusion.

---

4. Saluent l'appui offert par le Programme pêche côtière en matière de suivi, contrôle et surveillance des ressources halieutiques côtières,

Ces différents projets sont en bonne voie : des modules de formation sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) de la pêche côtière ont été mis sur pied, et un atelier régional homologué par l'Université du Pacifique Sud (USP) s'est

---

---

<p>notamment au travers du nouveau projet relatif à la gouvernance de la pêche côtière financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, ainsi que l'assistance fournie par le Programme dans les domaines de l'aquaculture et de la biosécurité, avec, entre autres, le recrutement d'un nouveau spécialiste de la biosécurité aquatique et de deux spécialistes de l'aquaculture grâce à des financements alloués par ce même ministère.</p>	<p>déroulé fin 2018. Sur les 16 participants, 15 ont validé la formation. D'autres formations sont prévues en 2019.</p> <p>En 2017 et 2018, les agents des services des pêches de Kiribati (formation préliminaire), Kiritimati et Vanuatu ont suivi des ateliers de formation au SCS. Au total, 48 agents ont été formés (67 % d'hommes et 33 % de femmes). Les participants ont fait montre d'enthousiasme, relevant des infractions lors de toutes les inspections pratiques menées à l'issue des ateliers. Des volumes importants de chair et de coquille de burgau ont notamment été retrouvés à Luganville (Santo) ; l'auteur du délit s'est vu infliger une amende à acquitter sur le champ au titre de la législation sur la pêche de Vanuatu.</p> <p>Des formations au SCS seront conduites à Kiribati, aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie en 2019. Une formation supplémentaire sera également dispensée à Vanuatu.</p> <p>Qui plus est, les structures de gouvernance des pêches ont été consolidées : des lois et des réglementations encadrant la pêche côtière ont été adoptées, et des politiques sur les pêches ainsi que des plans de gestion de certaines ressources halieutiques ont vu le jour. Des plans de biosécurité aquatique ont été élaborés pour cinq pays (Îles Cook, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, et Tonga). Au titre de ces plans, une assistance est actuellement offerte aux entreprises du secteur privé, aux fermes locales et au secteur aquacole public, notamment pour ce qui est des évaluations des risques en amont de l'introduction de nouvelles espèces destinées à l'élevage.</p>
<p>5. Prennent note de l'engagement sans faille démontré par le Programme pêche côtière en faveur du programme des jeunes cadres océaniques, et soutiennent l'initiative prise par le Programme pêche hauturière de pourvoir un poste du même type.</p>	<p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.</p> <p>En 2017 et 2018, cinq agents océaniques des pêches (anciennement, « agents juniors ») ont été recrutés, deux par le Programme pêche côtière et trois par le Programme pêche hauturière. Trois autres ont récemment rejoint leurs équipes (deux agents pour le Programme pêche côtière et un agent pour le Programme pêche hauturière). Le Programme pêche hauturière prévoit deux recrutements supplémentaires d'ici la fin de l'année.</p> <p>En 2018, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a également réalisé une évaluation interne du programme des agents océaniques des pêches dans le but d'améliorer encore le dispositif en place.</p>
<p>6. Demandent qu'à l'avenir, d'autres services de la CPS travaillant sur des thématiques liées au secteur halieutique, tels que la Division géosciences et le Programme</p>	<p>Des séances autour des questions de genre et de l'inclusion sociale, du changement climatique et de la pêche, ainsi que du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) sont à l'ordre du jour de la onzième Conférence des</p>

---

durabilité environnementale et changement climatique, soient invités à intervenir lors de la Conférence des directeurs des pêches.

directeurs des pêches ; elles supposent une participation interdivisions.

### Rapport du Programme pêche côtière

7. Mesurant l'importance des ressources halieutiques côtières pour les membres, souscrivent à l'idée de braquer davantage les projecteurs sur les travaux menés par le Programme pêche côtière.

La mise en œuvre de cette conclusion (déjà traitée au point 1 ci-dessus) est en cours, passant notamment par la création du Groupe de travail régional sur les pêches côtières et les réunions de celui-ci, la tenue de deux Conférences techniques régionales sur les pêches côtières, et l'allongement de la durée de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum pour permettre l'examen des questions relatives à la pêche côtière. Les différentes solutions envisageables pour le système de gouvernance des pêcheries côtières océaniques seront également examinées lors de cette réunion.

8. Notent que le Programme pêche côtière de la CPS place au cœur de son action des thématiques transversales, telles que le renforcement des capacités, le genre, la jeunesse, les droits de la personne et l'adaptation climatique, et l'encouragent à poursuivre sur cette voie.

Le Programme pêche côtière a multiplié les passerelles vers des thématiques transversales. Il a participé à des activités conjointes d'analyse genrée dans les secteurs aquacole et halieutique côtier, noué des liens sur la dimension de genre avec le Département développement social de la CPS, ainsi que sur les démarches fondées sur les droits avec l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne. Ces efforts seront encore renforcés dans le cadre du PEUMP, programme financé par le onzième Fonds européen de développement (FED) et dont tous les volets intègrent le genre et des approches fondées sur les droits fondamentaux.

En collaboration avec ses partenaires, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a également préparé un manuel océanien pour l'équité de genre et l'inclusion sociale dans l'aquaculture et la pêche à petite échelle.

Des évaluations concernant la perspective de genre dans les pêcheries côtières et l'aquaculture ont été réalisées dans cinq pays (Fidji, Îles Salomon, Samoa, Tonga et Vanuatu). Une évaluation de la perspective de genre propre à l'aquaculture a été menée aux Fidji et au Samoa. D'autres évaluations de la prise en compte de la dimension de genre dans le secteur de la pêche côtière des pays membres sont prévues en 2019 et 2020.

9. Sont conscients qu'il faut sans attendre développer l'aquaculture et d'autres activités durables tournées vers la mer si l'on veut préserver la sécurité alimentaire et les moyens de

Le Programme pêche côtière connaît actuellement des transformations, alors que le programme PEUMP a quasiment atteint sa vitesse de croisière et que, comme envisagé dans la Nouvelle partition, une transition est opérée entre une logique de « développement » et une logique plus large de « pérennisation des moyens d'existence ». À ce titre, le recrutement d'un/e « spécialiste des moyens de subsistance

<p>subsistance des communautés côtières.</p>	<p>durables » est en cours. Le Programme noue également des liens de collaboration avec d'autres projets axés sur la sécurité alimentaire et mis en œuvre par l'Université de Wollongong, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres acteurs.</p>
<p>10. Notent les derniers progrès réalisés en matière d'amélioration de l'identification des poissons en Océanie, notamment l'élaboration d'un guide d'identification des poissons côtiers les plus consommés (<i>Identification guide to the common coastal finfish species of the Pacific Islands region</i>) et la mise au point de l'application mobile correspondante, « PacFishID ».</p>	<p>La mise en œuvre de cette conclusion est en cours. En collaboration avec le Programme pêche hauturière, le développement de l'application TAILS se poursuit en vue de couvrir la collecte de données halieutiques côtières dans certaines régions.</p>
<p>11. Saluent l'assistance apportée par le Programme pêche côtière en matière de recherche et de gestion halieutiques côtières, d'aquaculture et de développement de la pêche côtière dans le cadre d'activités post-catastrophe et d'opérations de réhabilitation.</p>	<p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.</p> <p>Grâce au concours d'organisations partenaires telles que le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), la FAO et la Banque allemande du développement (KFW), et des pays membres participant, le Programme pêche côtière a pu contribuer aux activités post-catastrophe et aux opérations de réhabilitation menées dans quelques pays membres (les Fidji, les Îles Salomon et Vanuatu, par exemple). Les enseignements tirés de ces interventions ont alimenté l'élaboration d'un cadre stratégique d'assistance post-catastrophe de la CPS.</p>
<p>12. Souhaitent bénéficier d'une assistance pour la révision des législations en vigueur, de façon à améliorer la gouvernance de la pêche côtière et du SCS, en particulier aux échelons local et national.</p>	<p>Il est donné suite à cette conclusion au travers du projet relatif à la gouvernance de la pêche côtière, financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, et visant à élaborer, réviser ou renforcer les lois, les réglementations, les mesures de suivi, de contrôle, de surveillance et de police (SCS-P) et les plans de gestion dans le secteur de la pêche côtière. Ces efforts sont principalement déployés à l'échelon national, car il s'est révélé trop difficile à ce jour d'aider les pays à introduire des réformes législatives à l'échelon infranational (province, État, conseil insulaire).</p> <p>Une révision de la législation est en cours à Kiribati, aux Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, à Nauru, en Polynésie française, au Samoa, aux Samoa américaines, aux Tonga et à Vanuatu. Des agents de Kiribati, de Nauru et des Tonga ont travaillé en détachement à la CPS pour entreprendre cette révision.</p> <p>Pour mieux faire connaître le droit relatif à la pêche côtière, différentes activités ont été menées, dont des conférences sur la législation relative à la pêche côtière, données à l'USP par</p>

---

	<p>des intervenants invités, et des exposés sur les aspects juridiques, réalisés dans le cadre de la formation de l'USP/la CPS au SCS des ressources halieutiques côtières et lors d'ateliers consacrés aux plans de gestion et politiques halieutiques. Une formation à la rédaction de textes législatifs est également en cours d'élaboration.</p>
<p>13. Constatent la hausse du nombre d'épisodes de blanchissement des coraux, se disent préoccupés par les effets plus généraux du changement climatique (et les autres questions transversales qui se posent) dans la région et souhaitent que ces problématiques fassent l'objet d'une mission de conseil et de suivi scientifiques, notamment que les études sur les sites de surveillance climatique institués en 2011-2012 soient renouvelées.</p>	<p>Le Programme pêche côtière a pu étoffer son équipe de chercheurs grâce au programme PEUMP. Un appui plus soutenu pourra donc être fourni à partir de 2019 dans les domaines scientifiques. Cela étant, de nouveaux efforts de renforcement des effectifs restent nécessaires pour que les études sur les sites existants de surveillance climatique puissent se poursuivre. Le Programme cherche actuellement d'autres sources de financement afin que des agents à temps plein soient spécialement affectés à cette activité.</p> <p>Une fiche d'information sur le blanchissement des coraux destinée aux populations a été préparée et est disponible en ligne.</p>
<p>14. Prennent note des effectifs limités de la Section développement de la pêche côtière, et lancent un appel pour que soient renforcées les capacités de la Section en ce qui concerne l'économie halieutique, les méthodes de valorisation du produit de la pêche et les techniques de pêche.</p>	<p>Face à l'amenuisement des financements octroyés par les bailleurs de fonds pour le développement de la pêche, la Section développement de la pêche côtière du Programme pêche côtière est en cours de restructuration autour de la composante en charge des moyens de subsistance durables, qui relève du volet science et gestion du Programme. Les moyens de subsistance durables s'inscrivent en effet dans des démarches de gestion saine, couvrant le développement de la pêche, les méthodes de valorisation du produit de la pêche et d'autres activités de subsistance complémentaires. L'économie halieutique est un domaine plus vaste, qui relève désormais du Directeur adjoint de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Programme pêche côtière), et qui englobe l'aquaculture et les solutions de gestion, ainsi que les moyens de subsistance dans leur ensemble.</p>
<p>15. Appellent à renforcer les capacités de la Section science et gestion halieutiques côtières en gestion fondée sur des données scientifiques.</p>	<p>Cet objectif a été partiellement atteint dans le cadre du lancement du programme PEUMP. Deux chargés de recherche, l'un sur les invertébrés, l'autre en sciences sociales, sont venus renforcer les rangs de l'équipe scientifique du Programme pêche côtière, et un chargé de la gestion communautaire a été recruté dans l'équipe de direction. Il reste toutefois toujours nécessaire de renforcer les effectifs dans ce domaine, et le Programme pêche côtière de la Division examine actuellement les possibilités de financement pour remédier à la situation.</p> <p>Le volet science de la Section science et gestion halieutiques côtières compte cinq agents : un chargé de recherche halieutique principal (pêche côtière), un chargé de recherche halieutique, un chargé de recherche halieutique sur les</p>

---

---

	invertébrés, un chargé de recherche en sciences sociales et un ingénieur halieute (agent océanien des pêches).
16. Plaident pour la création de passerelles entre projets régionaux et projets nationaux, notamment pour ce qui est du programme régional Pacific Oceanscape (PROP).	La création du Groupe de travail régional sur les pêches côtières et les priorités qui lui ont été données visent à répondre à cet objectif, l'idée étant de recenser les attributions de chaque agent et les lieux où ils exercent leur mission de sorte à créer des passerelles entre les projets, à éviter tout chevauchement d'activités et à veiller à ce que les efforts déployés soient axés sur les priorités et initiatives nationales.
17. Adressent leurs remerciements au Programme pêche côtière pour son projet de distribution de « sacs de survie », demandent aux bailleurs d'apporter leur concours à l'expansion de ce projet et souhaitent que des formations soient organisées sur l'utilisation des équipements.	<p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.</p> <p>Une séance « Sauver des vies : la sécurité en mer » a été organisée lors de la deuxième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (novembre 2018) :</p> <p>« Les participants à la Conférence prennent note des comptes rendus sur le sauvetage de vies en mer directement attribuable à des initiatives régionales relativement peu coûteuses, telles que les sacs de survie diffusés par la CPS, qui comprennent une balise de localisation personnelle.</p> <p>Les participants à la Conférence recommandent la mise en place d'initiatives élargies et à plus long terme dans le domaine de la sécurité en mer, avec une meilleure coordination et l'implication d'autres secteurs et organismes marins (tels que les conseils insulaires) que les services des pêches. Les travaux à venir concernant la sécurité en mer doivent notamment comprendre la création d'un poste de chargé/e de la sécurité à bord de petites embarcations, la poursuite de l'acquisition et de la diffusion de sacs de survie, l'organisation de formations de formateurs en matière de sécurité à bord de petites embarcations, la publication d'outils de la connaissance dans plusieurs langues, la mise sur pied d'un système centralisé de collecte des données sur les fortunes de mer à l'échelon national, afin de mieux suivre les incidents, ou encore le transfert d'initiatives et de technologies utiles présentes dans d'autres régions, telles que les Antilles.</p> <p>Enfin, les participants à la Conférence proposent que le renforcement des capacités en matière de sécurité en mer fasse partie intégrante des efforts de relèvement pour les populations pratiquant la pêche côtière dans les zones touchées par les cyclones. »</p> <p>La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins continue de solliciter le concours de bailleurs de fonds pour élargir le programme de distribution de sacs de survie et dispenser la formation indispensable à leur utilisation dans le cadre de la formation sur l'exploitation des petites embarcations et sur la sécurité en mer.</p>

---



- 
18. Demandent à ce qu'une aide soit apportée pour l'élaboration de politiques et de plans de gestion relatifs au secteur aquacole et aux essais d'élevages en cage.
- Cette conclusion est mise en œuvre par le biais des projets financés par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et relatifs au développement d'une aquaculture durable et à la gouvernance de la pêche côtière.
- Une formation consacrée à l'élaboration de politiques et de plans de gestion relatifs à la pêche côtière a été dispensée à des responsables des Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon et de Vanuatu.
- Les Îles Salomon et les Tonga ont bénéficié d'une assistance technique, et quatre agents de ces pays membres ont suivi une courte formation en détachement sur la conception de plans de gestion de l'aquaculture. Les stratégies en matière d'aquaculture des Îles Cook sont en cours d'élaboration.
- Un appui technique a été fourni au Samoa dans l'élevage en cage. Cette initiative a porté ses fruits et des opérations d'assistance technique sont actuellement menées au profit d'autres pays se lançant dans ce type d'élevage.
- 
19. Appellent le Programme pêche côtière à adopter de nouvelles technologies, de sorte qu'il soit mieux à même de répondre aux préoccupations des membres, en particulier : 1) mise au point de dispositifs de concentration du poisson (DCP) à bas coût, 2) collecte et enregistrement électronique de données en matière de pêche à petite échelle, et 3) SCS des activités côtières.
- Il a été pris note de cette conclusion. Étant donné la priorité donnée par plusieurs pays à la conception de leurs propres modèles de DCP à bas coût, la CPS continue de fournir un soutien technique tout en s'attachant davantage à aider les pays à élaborer des programmes durables de mouillage de DCP. Le Programme pêche côtière se penche actuellement sur la collecte de données au moyen de nouvelles technologies et données, thème principal débattu lors de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières (novembre 2017). Les initiatives d'assistance et de formation dans le domaine du SCS des activités côtières se poursuivent dans le cadre du projet de gouvernance de la pêche côtière (sous la houlette du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce).
- Une étude pilote d'un système de surveillance pour les petites embarcations, reposant sur des dispositifs solaires de transmission des données par les réseaux mobiles, a été réalisée dans la filière aquariophile des Tonga en 2017 et 2018. La mise à l'essai de ces dispositifs dans les pêcheries tongiennes de vivaneaux profonds en 2019 fait actuellement l'objet de discussions.
- 

#### Rapport du Programme pêche hauturière

20. Réaffirment de manière générale leur soutien aux travaux menés dans le domaine de la pêche hauturière par le Programme pêche hauturière, notamment au regard des évaluations des stocks pélagiques, de
- Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.
-

---

la gestion de données et du suivi et de l'analyse des pêcheries et des écosystèmes, ainsi qu'au rôle joué par le Programme aux échelons régional, sous-régional et national. Réaffirment que le Programme pêche hauturière constitue la principale instance de conseil scientifique sur les pêches hauturières dans la région.

---

- |  |  |
|--|--|
| <p>21. Soutiennent le travail de fond mené par le Programme pêche hauturière en ce qui concerne la collecte de données électroniques, notamment en matière de suivi et de notification électroniques, et invitent celui-ci à poursuivre le développement d'outils adaptés, en commençant par les technologies mobiles, et à appuyer leur déploiement et la conduite de formations connexes sur le terrain.</p> | <p>En collaboration avec les membres, le Programme pêche hauturière a poursuivi le déploiement de technologies de notification électronique dans la filière de la pêche à la palangre dans le Pacifique Sud. Des progrès notables ont notamment été observés en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, au Samoa et aux Tonga avec l'introduction du système de journaux de bord électroniques <i>OnBoard</i>. À l'avenir, la priorité sera donnée à la poursuite du déploiement de journaux de bord électroniques ainsi qu'à la mise en œuvre de rapports électroniques pour l'enregistrement des données de débarquement, d'échantillonnage au port et des observateurs au moyen des applications <i>OnShore</i> et <i>OLLO</i>. Le Programme a également aidé plusieurs membres à collecter des données auprès des pêcheries à petite échelle à l'aide de l'application mobile <i>TAILS</i>. L'ensemble des données enregistrées électroniquement sont immédiatement accessibles par les membres dans <i>TUFMAN2</i> ainsi que dans le système de rapport <i>DORADO</i> associé. Pour ce qui est du suivi électronique, le soutien apporté par le Programme a essentiellement concerné le développement d'outils et de normes destinés au contrôle de la qualité des données et à leur intégration dans <i>TUFMAN2</i>.</p> |
| <p>22. Reconnaissent l'importance du travail accompli par les observateurs et invitent le Programme pêche hauturière à collaborer avec les membres en vue d'améliorer, sur le plan quantitatif comme qualitatif, la couverture des opérations de pêche palangrière par les observateurs embarqués et d'atteindre le taux de couverture convenu, soit 5 %.</p>  | <p>En 2016 et 2017, plus de la moitié des membres dotés de flottilles de palangriers ont atteint un taux de couverture des opérations de ces flottilles par les observateurs de 5 %, et ils étaient plusieurs à dépasser largement ce taux. Le Programme pêche hauturière a continué d'explorer un éventail d'initiatives visant à améliorer la qualité de l'activité et des données des observateurs, et notamment l'établissement de normes et de procédures d'assurance de la qualité des formations (<i>PIRFO</i>) et l'amélioration continue de l'organisation des données d'observation et de débriefing des observateurs.</p>   |
| <p>23. Se disent favorables à la proposition du Programme pêche hauturière de recruter un jeune cadre océanien.</p>  | <p>Le Programme pêche hauturière a accueilli trois agents océaniques (originaires des Îles Salomon, du Samoa et de Vanuatu) en 2017 et 2018, et un nouvel agent (originaire des Tonga) a récemment pris ses fonctions. Deux autres postes rattachés au programme <i>PEUMP</i> et aux projets d'évaluation de</p>   |
-

	la stratégie de gestion des stocks de thonidés seront à pourvoir en 2019.
24. Appuient l'initiative prise par la Section évaluation et modélisation des stocks de conduire des analyses et des travaux de modélisation économiques des pêcheries thonières.	En collaboration avec l'Agence des pêches du Forum, le Programme pêche hauturière a mené des analyses bioéconomiques des opérations nationales de pêche thonière à la palangre. L'outil bioéconomique des pêcheries nationales à la palangre a ainsi été étoffé et permettra d'alimenter le débat dans les pays.
25. Notent le remplacement des rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés par la mise à jour régulière des sites Web nationaux, et demandent des informations complémentaires quant aux incidences des paramètres océanographiques et du changement climatique sur les pêcheries thonières locales.	Depuis 2016, les sites Web nationaux sont mis à jour au moins une fois par an. En décembre 2018, le Programme pêche hauturière a rendu public un rapport sur l'impact du changement climatique sur les espèces tropicales de thonidés et sur les pêcheries thonières dans les eaux des îles du Pacifique et en haute mer.
26. Appuient les activités de marquage en cours et menées récemment par le Programme pêche hauturière et demandent à ce que des campagnes de marquage ciblant d'autres espèces que les thonidés (notamment les requins) soient également conduites, lorsque cela est possible.	À l'appui de l'évaluation des stocks de thonidés, les opérations de marquage se sont poursuivies. Les campagnes WP-4 et CP-13 ont été menées respectivement en 2017 et 2018, tandis que la campagne WP-5 se déroulera en 2019. Le Programme a également participé à des travaux d'estimation de la mortalité après libération de plusieurs espèces de requins dans le cadre d'une campagne d'implantation de marques-archives autodétachables (PSAT).
27. Demandent à ce que les travaux sur les interactions entre les pêcheries artisanale et industrielle se poursuivent.	La mise en œuvre de cette conclusion requiert une volonté durable de collecter des données exhaustives de prise et d'effort auprès des pêcheries artisanales. Le Programme pêche hauturière coopère à cet égard avec plusieurs membres en utilisant l'application mobile TAILS.
28. Demandent à ce qu'une importance accrue soit accordée à la science des écosystèmes.	Les travaux de modélisation des écosystèmes sont l'une des composantes du premier résultat escompté du programme PEUMP, et une procédure de recrutement d'un/e chargé/e de recherche halieutique principal/e qui conduira ces travaux a été engagée. Par ailleurs, le Programme pêche hauturière a poursuivi le développement du centre de ressources biologiques, qui constitue un outil précieux pour l'analyse des écosystèmes par la CPS et les chercheurs externes (voir également les points 57-59).
<b>Bureau du Directeur de la Division, Section information halieutique et Cellule suivi-évaluation et amélioration continue</b>	
29. Notent et appuient les actions menées ainsi que les services fournis	Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

---

en continu par la Section information halieutique afin de diffuser aux États et Territoires membres des informations propres à éclairer leurs décisions en matière de gestion.

---

- |  |   |
|--|---|
| 30. Appuient le travail de fond mené par le Bureau du Directeur sur le plan du suivi, de l'évaluation et de l'amélioration continue, notamment l'évaluation interne de la Section information halieutique et l'analyse des données de la Division en ce qui concerne la formation. | Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction. |
|--|---|

---

### Planification du travail

---

- |  |  |
|--|--|
| 31. Souscrivent au remplacement du Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins par le Plan d'activité de la Division. | Il a été pris note de cette conclusion avec gratitude. |
|--|--|
- 

- |   |  |
|---|--|
| 32. Présentent les observations formulées par les groupes de travail concernant les modifications supplémentaires à apporter au Plan d'activité, et notamment : ajouter un cadre de résultats définissant les modalités d'évaluation de la qualité des travaux réalisés par la Division ; préciser en quoi les objectifs de la Division viennent appuyer les stratégies mondiales, régionales et sous-régionales ; prévoir une analyse visant à déterminer les moyens humains et financiers alloués à chaque objectif ; indiquer plus clairement que le renforcement des capacités constitue une composante commune à chacun des objectifs ; et changer la formulation de certains résultats escomptés. | <p>La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a incorporé les observations des directeurs des pêches dans une version révisée du Plan d'activité ; elle a notamment modifié la formulation de certains résultats escomptés et précisé que le renforcement des capacités s'appliquait à l'ensemble des travaux réalisés par la Division.</p> <p>L'établissement d'une correspondance entre les indicateurs et les objectifs d'une part, et les stratégies mondiales, régionales et sous-régionales d'autre part est en cours. Cette initiative nécessite une coordination entre le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et les organismes des Nations Unies chargés de rendre compte des progrès accomplis au regard de différents programmes mondiaux et régionaux, dont l'Objectif de développement durable 14 sur les océans. La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue s'est associée aux efforts en ce sens à l'échelon régional, apportant notamment une assistance à d'autres organisations membres du CORP dans le domaine du suivi-évaluation et de l'amélioration continue (Agence des pêches du Forum et Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan [OPOC]), et participant à des initiatives internationales telles que l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation et d'amélioration continue se rapportant à l'Objectif de développement durable 14.</p> |
|---|--|
- 

- |   |   |
|---|---|
| 33. Demandent la réalisation d'une analyse sur la prise en compte, dans | La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue de la Division vient tout juste de commencer à donner des conseils |
|---|---|
-

<p>le Plan d'activité, des stratégies nationales existantes.</p>	<p>dans ce domaine aux pays membres pour les aider à procéder au suivi-évaluation de leurs stratégies nationales. La Division a aussi participé à l'élaboration de programmes-pays institutionnels, nouvelle démarche appliquée à l'échelle de l'Organisation, pour faire en sorte que son plan d'activité reste en adéquation avec les priorités nationales.</p>
<p>34. Prennent acte du caractère évolutif du Plan d'activité, qui sera revu en 2018, et attendent avec intérêt la présentation d'un rapport sur les résultats obtenus par la Division au regard de son Plan d'activité lors de la prochaine Conférence des directeurs des pêches.</p>	<p>Cette conclusion est traitée au point suivant de l'ordre du jour : « Présentation des résultats 2017-2018 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ».</p>
<b>Stratégies régionales</b>	
<p>35. Prennent note de l'exposé présenté par la CPS sur l'avancement de l'élaboration des projets d'indicateurs devant servir à rendre compte des progrès accomplis par rapport aux résultats énoncés dans le document « Une nouvelle partition sur les pêches côtières » (ci-après, la « Nouvelle partition »), ainsi que de la nécessité de rationaliser et d'harmoniser ceux-ci avec d'autres instruments internationaux, régionaux et nationaux fixant des obligations de rapport et comprenant des volets pêche, notamment la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et le Cadre Pacific Oceanscape.</p>	<p>Il a été pris note de cette conclusion avec gratitude. La mise en œuvre de cette conclusion est en cours : la Cellule suivi-évaluation et amélioration continue de la Division poursuit sa collaboration avec d'autres organisations en vue d'harmoniser et d'uniformiser autant que possible les indicateurs et les modalités d'établissement de rapports.</p>
<p>36. Sont invités à examiner les projets d'indicateurs adossés à la Nouvelle partition, à déterminer la disponibilité des données et les sources de données potentielles, et à transmettre à la CPS leur avis sur les solutions envisageables en ce qui concerne la vérification des informations destinées au Rapport de situation.</p>	<p>Les observations formulées par les directeurs des pêches à l'occasion de leur dixième Conférence ont servi, et servent encore, à affiner plus précisément les indicateurs régionaux relatifs à la pêche côtière, l'objectif étant de garantir l'amélioration continue du Rapport de situation sur les pêches côtières pour ce qui est de la qualité et de la validité des données.</p>
<p>37. Recommandent que les observations formulées par les directeurs des pêches au sujet des indicateurs des</p>	<p>La Cellule suivi-évaluation et amélioration continue de la Division a alimenté les processus régionaux qui ont eu lieu ces</p>

pêches et des sources de données alimentent directement les débats engagés parallèlement dans le cadre de la réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se tient cette semaine à Suva (Fidji).

deux dernières années en faisant part de ses observations et en dispensant des conseils.

#### Nouvelle partition : avancement à ce jour, prochaines étapes et difficultés de mise en œuvre

38. Prennent acte des progrès accomplis au regard de la Nouvelle partition, ainsi que des rapports de situation 2015 et 2016 sur les pêches côtières.

Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

39. Demandent à la CPS de veiller à ce que les conclusions émises lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches soient portées à l'attention des ministres, par exemple dans le cadre d'une instance telle que le Comité des pêches du Forum ou d'autres instances compétentes.

Les principales conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches ont été portées à l'attention des ministres, dont le retour à leur sujet a été positif, et, en 2018, de nouvelles dispositions ont été prises pour que les ministres des Pêches puissent consacrer une journée à l'examen des questions relevant des océans et des pêches côtières.

40. Valident, dans son principe, la suggestion formulée par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins d'établir un groupe de travail régional sur les pêches côtières, qui sera chargé de coordonner l'application de la décision prise par les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en matière de pêches côtières.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, réunis en 2016 à l'occasion de leur quarante-septième Sommet, ont chargé la CPS d'œuvrer, en coordination avec les services nationaux des pêches, les organisations régionales et les groupes communautaires, au renforcement des moyens et des ressources en faveur de la gestion des pêches côtières. Le Groupe de travail régional sur les pêches côtières s'est réuni pour la première fois en décembre 2017, puis à nouveau à deux reprises en 2018. Il prévoit deux autres rencontres en 2019 et par la suite, à condition d'obtenir une prise en charge financière.

41. Approuvent la proposition soumise par la Division de créer une équipe technique dont la mission consistera à élaborer un projet de mandat pour le groupe de travail régional sur les pêches côtières susmentionné, et réaffirment que le mandat en question devra prévoir des critères d'admission et des mécanismes de gouvernance clairs.

Cette conclusion a été mise en œuvre et est traitée au point précédent.

Le Groupe de travail régional sur les pêches côtières a débattu et examiné son mandat détaillé lors de ses deux premières rencontres, organisées en décembre 2017 et avril 2018. Ce mandat, disponible en anglais à l'adresse <http://fame1.spc.int/en/meetings/241>, prévoit des mécanismes de gouvernance et des critères d'admission clairs. En voici le détail.

Le Groupe de travail régional sur les pêches côtières dépend des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, par l'intermédiaire de son

---

Secrétariat général. Les membres du Groupe de travail régional se répartissent comme suit : 3 organisations membres du CORP, 2 représentants régionaux de la société civile pour les communautés de pêcheurs, les hommes, les femmes et les jeunes (réseau LMMA [*Locally-Managed Marine Area* ou aires marines sous gestion locale]), 3 représentants de communautés de pêcheurs (un représentant par sous-région, avec participation tournante à chaque réunion), 3 ONG et organisations de recherche/d'éducation régionales/internationales (mandat de deux années), 3 services nationaux des pêches (un représentant par sous-région, avec participation tournante après chaque réunion) et 2 bailleurs de fonds.

---

42. Demandent que le mandat élaboré en vue de l'établissement d'un groupe de travail régional sur les pêches côtières soit soumis à l'attention des hauts responsables participant au Comité des pêches du Forum et que, s'il est approuvé, celui-ci soit ensuite présenté lors de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, les conclusions de ce processus devant être transmises au Groupe de travail du secteur marin et aux membres de la CPS pour examen.

En 2017, le mandat du Groupe de travail régional sur les pêches côtières a été adopté par les hauts responsables participant au Comité des pêches du Forum, transmis au Groupe de travail du secteur marin et présenté aux membres de la CPS lors de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières.

43. Restituent les travaux de groupe sur les mesures envisageables au niveau national et infranational pour renforcer l'application de la Nouvelle partition et aider plus efficacement les communautés à gérer durablement leurs ressources côtières. Dressent une liste d'activités et d'évolutions qui pourraient être mises en œuvre aux échelons local, infranational et national, une synthèse ayant été établie et transmise à l'équipe technique du Groupe de travail du secteur marin afin d'appuyer ses travaux d'élaboration du mandat.

Toutes les observations ont été prises en compte et transmises au Groupe de travail régional sur les pêches côtières ainsi qu'au Groupe de travail du secteur marin en vue d'un examen plus approfondi et d'une mise en œuvre.

44. Encouragent la CPS à rechercher des financements permettant de poursuivre les activités faisant intervenir les populations locales et de mettre en place des mécanismes

Ce point est essentiellement traité dans le cadre du nouveau programme PEUMP financé par l'Union européenne, dont une partie substantielle du volet côtier est axée sur les actions locales et sur la sensibilisation à la gestion des pêches côtières. Un financement à court terme a été accordé par le ministère

---



---

<p>favorisant la mutualisation des savoir-faire entre communautés, ainsi que leur participation à la gestion des pêches côtières.</p>	<p>australien des Affaires étrangères et du Commerce pour que les travaux puissent commencer dans ce domaine, avant le lancement du programme européen.</p>
<p>45. Soucieux de retenir l'attention des chefs d'État et de gouvernement du Forum, encouragent la CPS à collaborer avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) à l'organisation conjointe de la réunion annuelle des hauts responsables des pêches, sur une base bisannuelle, afin que les recommandations des directeurs des pêches soient plus directement transmises aux ministres des Pêches.</p>	<p>Des résultats encourageants ont été constatés pour ce qui est des ministres, puisqu'il a été décidé de consacrer une journée de la réunion ministérielle annuelle de l'Agence des pêches du Forum à l'examen des problématiques relatives à l'océan, et notamment aux pêches côtières. La structure et le déroulement de cette journée de travail seront examinés lors de la réunion ministérielle de 2019 du Comité des pêches du Forum prévue en juillet.</p>
<p>46. Valident, dans son principe, la proposition émise par Tuvalu d'organiser chaque année une réunion technique régionale sur les pêches côtières.</p>	<p>Le Programme pêche côtière de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins soutient sans réserve cette proposition et recherche actuellement des financements permettant la tenue annuelle de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières.</p> <p>Les première et deuxième éditions ont pu être organisées en 2017 et 2018 grâce au soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, de la FAO et de l'Union européenne.</p> <p>Le financement de la troisième édition, en 2019, n'a pas encore été trouvé.</p>

---

**Proposition de Vanuatu de retirer le volet science halieutique côtière de la Section science et gestion halieutiques côtières**

---

<p>47. Convient que soit étudiée, dans le cadre de l'évaluation de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, la proposition de Vanuatu relative à la réorganisation du Programme pêche côtière, qui prévoit notamment le retrait du volet science halieutique côtière de l'actuelle Section science et gestion halieutiques côtières, et son intégration au sein d'un programme scientifique unique relevant de la Division, et à ce qu'un rapport y afférent soit présenté à la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum prévue en juillet et</p>	<p>Cette question a été abordée dans le cadre de l'évaluation des résultats de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Il a été recommandé de « conserver la structure existante de la Division et, en vue de renforcer la science et la gestion halieutiques côtières, la collecte de données et le développement durable, de mettre en œuvre un processus de planification stratégique pour le Programme pêche côtière [...] » (voir le rapport d'évaluation publié dans le menu « Documents informels »).</p>
---	--

---



---

transmis aux membres de la CPS,  
pour examen.

---

### Plan stratégique régional sur la statistique agricole et halieutique

---

48. Notent et appuient les progrès accomplis par la Division statistique pour le développement de la CPS en ce qui concerne l'élaboration du Plan stratégique régional sur la statistique agricole et halieutique, ainsi que la reconnaissance accrue de l'importance de la collecte de données statistiques sur la pêche. Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

49. Approuvent la vision, la mission et les objectifs énoncés dans le Plan stratégique régional, et valident, dans son principe, la version actuelle de ce plan. Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

---

### Collecte harmonisée de données sur la pêche artisanale locale

---

50. Notent les progrès réalisés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS sur le plan de la collecte et de la gestion de données sur la pêche artisanale locale, notamment pour ce qui est des outils d'enregistrement électronique. Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.

51. Appuient, de manière générale, les efforts déployés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour favoriser l'harmonisation régionale de ses programmes de suivi de la pêche artisanale thonière et d'enquête auprès des pêcheurs côtiers, en maintenant notamment des normes minimales pour les données, mais demandent à la CPS d'entreprendre un examen plus approfondi des points positifs et négatifs recensés lors des premières phases de ce travail d'harmonisation. Quelques progrès ont été réalisés à cet égard pour ce qui est de l'obtention des données halieutiques côtières actuellement recueillies à l'échelon national, de sorte qu'elles puissent être prises en compte lors de la définition d'un ensemble minimal de données, qui serait uniformisé à l'échelle de la région. La priorité est ici de proposer un ensemble minimal de données, tout en laissant aux pays la possibilité de recueillir des données supplémentaires en réponse à des besoins spécifiques. Une plateforme commune (TAILS) rassemblant les données sur la pêche thonière et à petite échelle fait actuellement l'objet d'une réflexion sur son développement à l'aide des technologies d'enregistrement électronique. Ce projet n'a pas encore été concrétisé.

Le formulaire d'enquête auprès des pêcheurs mis au point par le Programme pêche côtière a été simplifié et fusionné avec celui sur la pêche thonière artisanale du Programme pêche hauturière. Un nouveau formulaire combiné est désormais disponible. Il est prévu de modifier les applications TAILS et

---

---

TUFMAN pour y intégrer ce formulaire combiné, et leurs nouvelles versions seront mises à l'essai au mois de mai.

---

52. Suggèrent que des études/essais pilotes soient conduits dans un petit nombre de pays océaniques, dans le cadre des premières phases du travail d'harmonisation et avant que les deux programmes menés par la Division ne soient officiellement uniformisés.

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins souscrit à cette démarche et procédera à des essais pilotes une fois la plateforme commune mise au point.

Le Programme pêche côtière met actuellement à l'essai des versions simplifiées d'un formulaire d'étude de marché et d'un plan d'échantillonnage pour recueillir des données sur la taille et le poids des espèces ciblées de poissons et d'invertébrés destinées à la vente. Une version Web a été déployée ; elle sera complétée par une application pour tablette (en cours de développement).

53. Suggèrent que la CPS organise une réunion stratégique préliminaire ayant notamment pour objet l'élaboration du mandat de l'organisme qui sera officiellement chargé de veiller à l'adoption de normes régionales pour les données et au maintien de normes minimales en la matière pour l'ensemble des activités de pêche artisanale locale.

Les éventuelles attributions d'un organisme officiellement chargé de la normalisation des données sur les pêcheries côtières ont été débattues lors de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, en novembre 2017. Les membres de la CPS ont tous approuvé la démarche proposée et ont prié l'Organisation de préparer un projet de mandat.

En novembre 2018, sous l'égide de la CPS, des chargés de recherche en pêche côtière ont organisé une visioconférence informelle consacrée aux « nouveaux » dispositifs à mettre en place pour les pêcheries pauvres en données. Il a été convenu de présenter à la onzième Conférence des directeurs des pêches une proposition permettant de rechercher des financements pour la tenue en 2019 d'une réunion de consultation d'experts.

---

#### Catalogue et archives de données

---

54. Se déclarent préoccupés par la question des données historiques auxquelles ils n'ont plus accès, sachant l'importance de ces données pour la gestion future des pêcheries côtières.

Il a été pris note de ces préoccupations, une réponse leur est apportée dans le point ci-dessous.

55. Autorisent la CPS à rechercher ces données historiques en leur nom et avec leur appui, se déclarent favorables à l'utilisation du Programme pêche côtière comme centre d'archivage pour toutes formes de données sur la pêche côtière et l'aquaculture, afin de disposer d'une sauvegarde des systèmes nationaux, et appuient la CPS dans sa recherche de

Au titre du volet côtier du programme PEUMP, la récupération d'ensembles de données historiques et l'accès à ces données font partie des attributions de l'informaticien/ne (pêche côtière). À mesure que les données sont recensées et converties dans un format exploitable, les pays concernés seront informés de sorte à pouvoir les consulter.

Conformément aux recommandations de la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, un dépôt de données a été mis en place au début de l'année 2018 afin de contribuer à l'inventaire et au stockage des

---

financements pour que puisse être menée de manière exhaustive et rigoureuse cette activité de récupération du plus grand volume de données historiques possible et de conversion des données dans un format exploitable par les pays océaniques à l'avenir.

informations concernant les enquêtes, de la méthodologie et des ensembles de données connexes sur la pêche côtière et l'aquaculture.

Ce dépôt a ensuite reçu des métadonnées relatives à des enquêtes réalisées conjointement par les agents de la CPS en charge des pêches côtières et leurs homologues nationaux, ainsi qu'à d'autres enquêtes pour lesquelles l'Organisation avait trouvé ou reçu des informations. Les utilisateurs des services nationaux des pêches, des ONG et d'autres partenaires peuvent consulter et contribuer à l'inventaire des enquêtes et des ensembles de données pour leur organisation.

Les opérations d'inventaire et d'archivage des ensembles de données historiques se poursuivront dans le cadre du programme PEUMP.

56. Suggèrent que la définition des données historiques soit étendue de façon à y inclure l'ensemble des informations halieutiques, sachant que des questions liées au droit d'auteur pourraient se poser pour certains documents.

Le Programme pêche côtière a constitué une base de connaissance rassemblant plus de 20 000 supports numérisés d'une grande variété – des rapports, des articles scientifiques et des documents émanant d'autres acteurs que la CPS. De vastes pans de ce corpus ne peuvent être mis en ligne du fait de questions de droits d'auteur. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer le contenu pouvant être publié légalement sur Internet et les conditions à respecter.

Elles seront menées dans le cadre des travaux de récupération d'ensembles de données historiques, les droits d'auteur des documents étant pris en considération le cas échéant.

#### Banque d'échantillons marins

57. Se déclarent très favorables au projet de la CPS d'héberger une banque régionale élargie d'échantillons marins, qui inclurait des échantillons prélevés en milieu côtier et hauturier.

Avec l'appui de la Nouvelle-Zélande, les travaux de la CPS sur ce projet ont avancé. Toute une série de questions relatives à la conception ont été étudiées, et des améliorations ont été apportées à la banque d'échantillons existante. Les projets de conception d'un nouveau centre seront achevés en 2019.

58. Recommandent de s'appuyer sur ce centre pour répondre aux besoins urgents d'informations scientifiques en ce qui concerne le cycle de vie des espèces côtières et littorales, et les écosystèmes de la région.

Il est pris note de cette conclusion. Dans le cadre des travaux en cours, l'accent a systématiquement été mis sur, d'une part, un centre dévolu aux espèces côtières et hauturières, et, d'autre part, les systèmes et les technologies nécessaires à la conduite d'études sur leur cycle de vie.

59. Se réjouissent à l'idée de pouvoir accéder à un centre ultramoderne permettant d'étudier des questions biologiques et écologiques importantes pour la gestion des ressources côtières et hauturières,

La nécessité pour les membres d'avoir accès à un centre unique et, pour les centres nationaux, de recevoir une formation plus poussée a été relevée pendant la phase de conception. Les modalités de renforcement des capacités scientifiques des membres restent l'un des principaux aspects pris en considération dans les projets de conception de 2019.

---

compte tenu, en particulier, de la nécessité de renforcer les capacités scientifiques pour permettre aux membres d'étudier de telles questions dans la région.

---

### Économie des pêches côtière et hauturière

---

- |   |   |
|---|---|
| 60. Prennent acte des activités qui ont été récemment menées en matière d'économie des pêches.  | Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.   |
| 61. Réaffirment leur engagement et leur intérêt pour l'analyse économique comme outil à l'appui de la gestion des pêches et de la prise de décisions politiques y afférentes, en reconnaissant que ces décisions ont des incidences sur la gestion, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.   | Il a été pris note de cette conclusion, et le soutien offert par les membres dans ce domaine est salué.   |
| 62. Réaffirment que l'économie des pêches constitue un domaine de travail prioritaire, et chargent la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ainsi que, si nécessaire, d'autres organismes régionaux, de rechercher des sources de financement supplémentaires permettant d'élargir le champ des travaux qui seront menés à l'avenir dans les domaines prioritaires.   | La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins avait assorti plusieurs de ses demandes de financement d'enveloppes supplémentaires pour des activités économiques, mais ces demandes n'ont pas abouti. Elle continuera d'étudier les possibilités de financement au titre de projets pour que davantage de moyens soient consacrés à l'économie des pêches, y compris de l'aquaculture. |
| 63. Dans le cadre des travaux de groupe, cernent et priorisent les futurs besoins à l'échelon national et régional en ce qui concerne les activités économiques et analytiques se rapportant aux pêches côtière et hauturière ; hiérarchisent les futurs besoins en développement des capacités dans le domaine de l'analyse économique au sein des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, et déterminent quelles sont les meilleures solutions pour répondre à ces besoins. | Les ressources limitées allouées au volet économique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ont entravé la mise en œuvre des priorités recensées par les groupes de travail de la dixième Conférence des directeurs des pêches. Le processus de recrutement d'un/e nouvel/le économiste touchant à sa fin, une partie de ces priorités devrait être réalisée en 2019.        |
-

## Pêcheries d'holothuries

- 
- |   |  |
|---|--|
| <p>64. Prennent acte du programme régional Pacific Oceanscape (PROP) et approuvent les travaux sur les ressources en holothuries actuellement menés par la Section science et gestion halieutiques côtières du Programme pêche côtière, au titre de la composante 2 du PROP relative à la gestion durable des ressources halieutiques côtières.</p> | <p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.</p> |
|---|--|
- 
- |   |   |
|---|---|
| <p>65. Notent et appuient les travaux d'analyse récemment menés par l'Université de technologie de Sydney, en collaboration avec d'autres partenaires, sur la gouvernance et la chaîne de valeur de la bêche-de-mer en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; reconnaissent que les conclusions de ces travaux pourraient s'appliquer à d'autres États et Territoires insulaires océaniques ; et soulignent qu'il convient de s'efforcer de trouver la meilleure façon de traduire les rentrées d'argent rapides découlant de la pêche d'holothuries en gains de développement durables pour les communautés côtières.</p> | <p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction. Alors que le programme PROP entame sa dernière année d'existence, il sera important d'appliquer les conclusions de ces travaux aux pays dont la filière holothuries n'est pas couverte par le programme PROP en cours, en vue de favoriser une gestion saine de ces ressources à l'appui des communautés côtières.</p> |
|---|---|
- 
- |  |  |
|--|--|
| <p>66. Notent avec satisfaction les récentes analyses des données sur l'exportation d'holothuries en Océanie réalisées par WorldFish, la CPS et l'Australian Institute of Marine Science, et notent avec intérêt la corrélation entre taille des pêcheries et superficie terrestre dans les pays océaniques.</p> | <p>Il a été pris note de cette conclusion avec satisfaction.</p> |
|--|--|
- 
- |   |  |
|---|--|
| <p>67. Notent le manque de données biologiques et économiques à l'appui de la gestion des pêcheries d'holothuries dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, et demandent à ce que la CPS continue d'apporter une aide pour l'évaluation et la gestion des</p> | <p>Comme le Programme pêche côtière compte désormais dans son équipe un chargé de recherche sur les invertébrés recruté à temps plein au titre du programme PEUMP, une aide pour l'évaluation des holothuries peut continuer d'être apportée aux pays ACP du Pacifique, aide débouchant sur des mesures de gestion mais aussi des activités de SCS dans le cadre du projet de gouvernance de la pêche côtière.</p> |
|---|--|
-

---

holothuries, notamment pour ce qui est des évaluations en plongée, de l'élaboration des plans de gestion, du SCS et de l'analyse économique.

---

68. Mettent en avant la nécessité d'entreprendre des actions régionales proactives et de renforcer la collaboration entre les pays océaniques pour traiter ces questions, compte tenu, en particulier, de la nature cyclique des pêcheries, de la multiplication récente des observations et des interceptions de « blue boats » dans la région, des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux nationales et de l'exportation des produits en découlant, ainsi que des importants coûts socioéconomiques associés aux accidents de plongée.

Le Programme pêche côtière a conscience des sujets de préoccupation mis en avant par les membres et, par le truchement de projets existants (programme financé par l'Union européenne et projet de gouvernance de la pêche côtière financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce), sera en mesure d'apporter son soutien en réponse à la plupart de ces sujets, selon que de besoin en 2019.

---

69. Reconnaissent l'importance du SCS dans les activités côtières, en particulier dans la pêche d'holothuries, ainsi que la nécessité de soulever ce point lors des prochaines réunions sur le SCS.

Le Programme pêche côtière partage l'avis des membres pour ce qui est du SCS des pêcheries côtières, et de nouveaux programmes de formation agréés et validés par un certificat ont été mis sur pied. Des services de renforcement des capacités dans ce domaine seront également fournis en 2019 et 2020. Dans le cadre du projet holothuries relevant du programme PROP et mis en œuvre par la CPS, des supports facilitant le SCS des pêcheries d'holothuries seront élaborés en 2019.

---

70. Soulignent la nécessité de mieux comprendre le rôle joué par les holothuries dans l'écosystème pour ce qui est d'atténuer les effets des sources de pollution urbaine, notamment les rejets d'eaux usées associés à l'urbanisation des zones côtières.

Le Programme pêche côtière partage l'avis des membres sur cette question et s'emploiera à mieux comprendre le rôle des holothuries dans l'environnement, mais cette tâche supposera du temps et des moyens ciblés.

---

#### Exposés présentés par d'autres organisations

---

##### Institut maritime coréen

---

71. Constatent avec satisfaction la contribution de l'Institut maritime coréen à la promotion de la coopération régionale autour d'enjeux halieutiques touchant le

Sans objet.

---

Pacifique Sud, notamment au travers du Forum annuel des pêches Corée du Sud-Pacifique Sud (KOSOPFF), et notent les possibilités de collaborations futures sur des questions liées à l'aquaculture, à la gestion et à l'élaboration de politiques.

#### **Agence des pêches du Forum**

72. Reconnaissent la contribution positive de l'Agence des pêches du Forum (FFA) à la gestion halieutique dans la région, et expriment leur gratitude pour les liens de collaboration indéfectibles noués avec le Programme pêche hauturière de la CPS, tout particulièrement s'agissant de l'offre d'un appui technique à la réalisation d'analyses économiques étayant la gestion des thonidés et d'espèces apparentées.
- Sans objet.

#### **Commission des pêches du Pacifique occidental et central**

73. Reconnaissent que la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) assure une mission fondamentale en facilitant la gestion des thonidés et d'espèces apparentées dans la région, et prennent note du rôle joué par le Programme pêche hauturière de la CPS en sa qualité de prestataire de services scientifiques et de gestion de données auprès de la Commission.
- Sans objet.

#### **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

74. Prennent note du soutien technique et financier fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre de projets actuels et antérieurs menés dans les pays membres de la CPS, et, soulignant les synergies existant entre la Nouvelle partition et les initiatives conduites au titre des cadres de programmation pays de la FAO visant à développer les sources

---

locales d'aliments sains et la résilience des pêcheurs pratiquant la pêche à petite échelle et la pêche vivrière, espèrent que l'intégration des efforts se poursuivra en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté dans l'ensemble de la région.

---

#### **International Maritime Institute of New Zealand**

---

75. Expriment leur gratitude pour les possibilités de renforcement des capacités offertes par l'International Maritime Institute of New Zealand au travers des formations qu'il organise à Nelson (Nouvelle-Zélande), et notent que cet organisme se déclare satisfait des services assurés par la CPS, notamment par la Section information halieutique. Sans objet.

---

#### **Fonds mondial pour la nature**

---

76. Prennent acte du déficit de données sur les requins et les raies dans le Pacifique, notent que le Fonds mondial pour la nature (WWF) a entrepris l'élaboration de plans de gestion, de rapports d'évaluation des stocks de requins, ainsi que de plans d'action nationaux en faveur des requins et des raies, et se félicitent que le Fonds ait proposé de mettre à disposition, à titre d'essai, ses outils d'évaluation rapide. Sans objet.

---

#### **Conservation International**

---

77. Notent que Conservation International et la CPS envisagent de soumettre une demande de financement au Fonds vert pour le climat pour la conduite d'un projet visant à renforcer la résilience au changement climatique de la Nouvelle partition et de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. Reconnaittent la nécessité d'une concertation étroite avec les acteurs nationaux. Sans objet.
-



---

compétents, notamment les autorités chargées de traiter, à l'échelon national, les grands axes sur lesquels porte le projet proposé et qui incluent notamment le renforcement des programmes DCP nationaux, la définition de la structure des stocks des quatre principales espèces de thonidés dans la région, l'amélioration des outils de modélisation des écosystèmes (tels que SEAPODYM), la détermination des effets de l'acidification des océans sur les larves de thonidés, la mise en place de flottilles climato-responsables, la poursuite des campagnes de marquage des thonidés à des fins d'évaluation des stocks, ainsi que le suivi des prises et des transbordements.

---